

Suivi de prescription **SIP**

SIP

Système d'information sur les places

Application réservée aux prescripteurs de formation habilités par les financeurs publics (Région, Pôle emploi, AGEFIPH) et aux organismes de formations dont les formations sont conventionnées.



SERVICE RENDU

Le conseiller prescripteur sélectionne la formation correspondant au projet professionnel du demandeur et déclenche la prescription vers l'organisme de formation.

L'organisme de formation enregistre toutes les étapes de formation et le prescripteur dispose de toute l'information sur la réalisation du parcours, les ajustements éventuels.

Le SIP

- ▶ Donne aux prescripteurs l'information en temps réel sur les possibilités d'accès aux formations financées ;
- ▶ Permet aux organismes de mettre à jour les possibilités d'accueil et les modalités d'accès à leurs formations ;
- ▶ Permet au prescripteur de transmettre à l'organisme de formation tous les éléments de la prescription de formation ;
- ▶ Permet le suivi du dossier du demandeur d'emploi tout au long des procédures de prescription et de formation, par les professionnels concernés (conseiller prescripteur et organisme de formation) ;
- ▶ Facilite la communication entre organismes et prescripteurs sur l'offre conventionnée pour les demandeurs d'emploi.



agence régionale
de la formation
tout au long de la vie
Poitou-Charentes

QU'EST-CE QUE C'EST ?

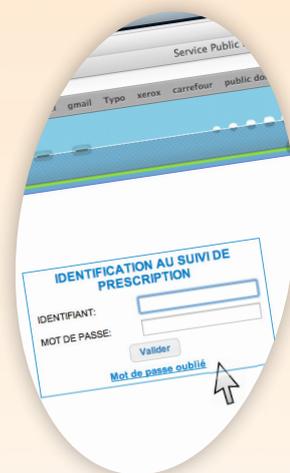
- ▶ Une présentation de toute l'offre de formation conventionnée (offre « Région », POE collectives de Pôle emploi, actions courtes de l'Agefiph) ;
- ▶ Un outil Comparateur des offres de formation ;
- ▶ Un dossier du demandeur partagé entre l'organisme et le conseiller prescripteur, comprenant les données administratives du demandeur, l'ensemble des étapes du parcours de formation et les documents utiles (CV...) ;
- ▶ Des alertes par courriel aux interlocuteurs concernés par le dossier du demandeur afin que chacun dispose de la même information au même moment, pour faciliter un suivi rapproché ;
- ▶ Un tableau de bord utilisateur pour organiser le suivi de son portefeuille de bénéficiaires dans les différentes étapes du parcours de formation.

ACCÉDER AU SIP

- ▶ Etape 1 : Rendez vous sur le site
<http://www.prescription-formation.arftlv.org>

- ▶ Etape 2 : Connectez-vous avec vos identifiants

NB : si vous ne disposez pas encore de compte sur le SIP, adressez-vous au responsable de votre structure.



POUR VOUS AIDER À MIEUX UTILISER SIP

- ▶ Participez à un Web RDV de présentation et d'utilisation de SIP (inscription sur la page d'accueil d'ECHO)
- ▶ Téléchargez les guides d'utilisation dans la rubrique « bibliothèque ».

CONTACT

Sophie Pasquier
sip@arftlv.org

Ligne SIP : 05 46 00 24 95

L'Agence régionale de la formation tout au long de la vie (ARFTLV) est un GIP constitué par l'État, la Région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes et les financeurs de la formation. Membre du réseau interrégional des Carif-Oref.

